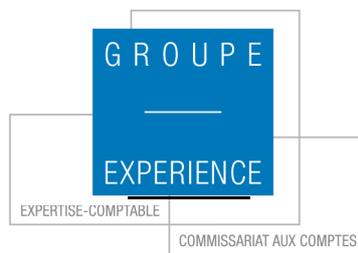


**GROUPE LA REPUBLIQUE EN MARCHE !**  
**DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**  
Association

126 rue de l'Université  
75007 PARIS

---

**Rapport du commissaire aux comptes**  
**sur les comptes annuels**  
Exercice clos le 31 décembre 2020



## **Groupe La République en Marche ! de l'Assemblée Nationale** Association

126 rue de l'Université  
75007 PARIS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association Groupe La République en Marche ! de l'Assemblée Nationale

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe La République en Marche ! de l'Assemblée Nationale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 décembre 2020 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

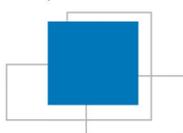
Comme mentionné ci-avant, l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement n°2018-06 de l'Autorité des normes comptables du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié la correcte application du changement de méthode comptable et de la présentation qui en est faite.

## **VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels



## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

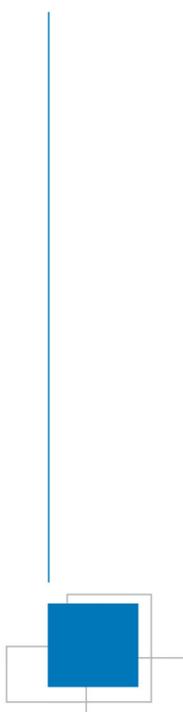
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1er juin 2021



François-Xavier POUSSIÈRE  
Commissaire aux comptes



## Bilan

ACTIF	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>255 949</b>	<b>122 991</b>	<b>132 957</b>	<b>123 691</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	255 949	122 991	132 957	123 691
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>111 052</b>	<b>105 206</b>	<b>5 847</b>	<b>2 132</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	111 052	105 206	5 847	2 132
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>367 001</b>	<b>228 197</b>	<b>138 804</b>	<b>125 823</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	45 858		45 858	38 481
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	179 455		179 455	146 309
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 319 030		3 319 030	3 055 654
Charges constatées d'avance	93 467		93 467	73 945
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>3 637 810</b>	<b>0</b>	<b>3 637 810</b>	<b>3 314 389</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>4 004 811</b>	<b>228 197</b>	<b>3 776 614</b>	<b>3 440 212</b>

## Bilan

PASSIF	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 246 017	1 398 065
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>490 661</b>	<b>847 952</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>2 736 678</b>	<b>2 246 017</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	138 265	117 382
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>2 874 943</b>	<b>2 363 399</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	180 155	150 301
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	450 526	523 409
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	270 990	403 103
<b>Total IV</b>	<b>901 671</b>	<b>1 076 813</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>3 776 614</b>	<b>3 440 212</b>

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	1 193 150	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 429 256	
Subventions		4 611 951
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>		21 211
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		1 357 550
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	4 859	5 805
<b>Total I</b>	<b>5 627 266</b>	<b>5 996 518</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	799 363	1 126 975
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	337 686	300 858
Salaires et traitements	2 700 050	2 577 273
Charges sociales	1 228 230	1 196 387
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	186 625	25 312
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	70 963	-58 860
<b>Total II</b>	<b>5 322 918</b>	<b>5 167 946</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>304 348</b>	<b>828 571</b>

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/20 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/19 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>304 348</b>	<b>828 571</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	186 313	19 381
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>186 313</b>	<b>19 381</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>186 313</b>	<b>19 381</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>5 813 579</b>	<b>6 015 899</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 322 918</b>	<b>5 167 946</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>490 661</b>	<b>847 952</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	
Dons en nature	
Prestations en nature	351 284
Bénévolat	
<b>TOTAL</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	
Secours en nature	
Mises à disposition gratuite de biens	351 284
Prestations en nature	
Personnel bénévole	
<b>TOTAL</b>	

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GROUPE LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ ! DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 776 614 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 490 661 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2021 par les dirigeants de l'association.

### Présentation de l'association

L'association a été créée en application de l'article 20 du Règlement de l'Assemblée nationale et a pour objet d'organiser les activités de toute nature du groupe parlementaire « La République en Marche ! » de l'Assemblée nationale.

Son activité est financée par l'Assemblée nationale.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations sont la propriété de l'association, même lorsqu'elles sont acquises par une subvention d'investissement de l'Assemblée nationale. La valeur comptable des immobilisations financées par l'Assemblée nationale trouve sa contrepartie dans le compte "131000 - Subventions d'investissement".

La quote-part des amortissements pratiqués au cours de chaque exercice trouve sa contrepartie dans le compte "777000 - Quote-part de subventions virées au compte de résultat".

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les nouvelles acquisitions d'immobilisations en 2020 sont amorties jusqu'au 30 juin 2022.

Les autres immobilisations incorporelles antérieures sont amorties entre 1 à 3 ans.

\* Matériel de bureau : 3 ans

\* Matériel informatique :

Les ordinateurs d'occasion acquis sont amortis sur une durée d'1 an.

Le matériel informatique acquis neuf est amorti sur une durée de 1 à 2 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Compte tenu des paramètres applicables, et notamment de l'ancienneté très faible du personnel à la clôture de l'exercice et d'un taux de rotation relativement élevé, la dette actuarielle est non significative.

En conséquence la dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

### Ressources

#### COTISATIONS

Chaque membre verse au profit du groupe une cotisation mensuelle. Les cotisations sont comptabilisées lors de l'émission des appels.

#### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie notamment, à l'instar des autres groupes, de la mise à disposition gratuite de fournitures consommables (eau, électricité, etc) et de prestation de services (ménage, etc) de la part de l'Assemblée Nationale. En l'absence de valorisation précise de ces postes, une valorisation forfaitaire est appliquée et prise en compte dans la valeur locative des bureaux évaluée à 323 664€.

La contribution volontaire en nature de l'Assemblée Nationale d'un montant total de 351 284€ est détaillée ci-dessous :

- Bureaux = 323 664€

- Ameublement des bureaux = 21 020€

- Voiture = 6 600€

## Règles et méthodes comptables

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

L'association est majoritairement financée par des subventions publiques provenant de l'Assemblée Nationale. A ce titre, la Covid-19 n'impacte pas de manière significative la situation financière, le patrimoine et le résultat de l'association.

## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

---

Néant

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

---

L'application du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 a modifié la présentation du bilan et du compte de résultat.

Les états financiers sont présentés ainsi :

- la colonne 2020 telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 et la colonne 2019 telle qu'arrêté et publiée selon le règlement CRC n°99-01. Cela a pour conséquence de présenter certains postes prévus sur la face du bilan et du compte de résultat 2019 selon le règlement CRC n°99-01 alors que ces postes n'existent plus dans le bilan et le compte de résultat 2020 selon le règlement n°2018-06. Dans ce cas, seul le montant relatif à 2019 sera mentionné dans la colonne 2019 sur la ligne correspondant à ce poste supprimé.

- un même poste sur deux lignes différentes ayant un libellé identique. Sur l'une des deux lignes, un chiffre sera positionné sur la colonne 2019 ; sur l'autre ligne, un autre chiffre sera positionné sur la colonne 2020.

### Autres éléments significatifs

---

L'application du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08 dans l'Association a engendré un changement de présentation du compte de résultat uniquement.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Subventions d'exploitation

Les subventions d'investissement, conformément à l'Art. 312-1 du règlement n°2014-03, sont inscrites dans les capitaux propres et sont reprises sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise au moyen de la subvention.

#### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation					4 429 256	4 429 256
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement					185 862	185 863
						<b>4 615 119</b>

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	181 369	98 940	17 220	255 949
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>181 369</b>	<b>98 940</b>	<b>17 220</b>	<b>255 949</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 746	107 806	4 500	111 052
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 746</b>	<b>107 806</b>	<b>4 500</b>	<b>111 052</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>189 115</b>	<b>206 746</b>	<b>21 720</b>	<b>367 001</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	98 940	107 806		206 746
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>98 940</b>	<b>107 806</b>		<b>206 746</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 500		4 500
Scissions				
Mises hors service	17 220			17 220
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>17 220</b>	<b>4 500</b>		<b>21 720</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	57 678	82 534	17 220	122 991
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>57 678</b>	<b>82 534</b>	<b>17 220</b>	<b>122 991</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 614	104 091	4 500	105 205
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 614</b>	<b>104 091</b>	<b>4 500</b>	<b>105 205</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>63 292</b>	<b>186 625</b>	<b>21 720</b>	<b>228 197</b>

## Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	82 534	104 091	186 625
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>82 534</b>	<b>104 091</b>	<b>186 625</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés	17 220	4 500	21 720
Eléments mis hors service			
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>17 220</b>	<b>4 500</b>	<b>21 720</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 318 780 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	45 858	45 858	
Autres	179 455	179 455	
Charges constatées d'avance	93 467	93 467	
<b>Total</b>	<b>318 780</b>	<b>318 780</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Le poste "Autres créances" concerne principalement les subventions de l'Assemblée nationale au titre des remboursements de frais de comptabilité et de gestion de la paie des salariés.

#### Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	431
Charges sociales - produits à recevoir	255
Etat - produits à recevoir	138 333
<b>Total</b>	<b>139 019</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 398 065	847 952			2 246 017
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	847 952	-847 952	490 661		490 661
<b>Situation nette</b>	<b>2 246 017</b>		<b>490 661</b>		<b>2 736 678</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	117 382		20 883		138 265
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>2 363 399</b>		<b>511 544</b>		<b>2 874 943</b>

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 901 671 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 155	180 155		
Dettes fiscales et sociales	450 526	450 526		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	270 990	270 990		
<b>Total</b>	<b>901 671</b>	<b>901 671</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	85 165
Dettes provis. pr congés à payer	163 101
Charges sociales s/congés à payer	95 260
Etat - autres charges à payer	17 225
<b>Total</b>	<b>360 751</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	93 467		
<b>Total</b>	<b>93 467</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	270 590		
<b>Total</b>	<b>270 590</b>		

Les produits constatés d'avance représentent les cotisations des députés perçues par anticipation et qui courent sur les exercices à venir.

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 38 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	14	24	38	38
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>38</b>	<b>38</b>

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux membres du bureau de l'association.

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Crédit d'équipement téléphonique et informatique des groupes	130 866
Autres engagements reçus	130 866
Legs nets à réaliser	
Total	130 866

Au 31/12/2020, le solde au titre des engagements reçus de l'Assemblée nationale en matière de crédit d'équipement téléphonique et informatique des Groupes est de: 130.866€.

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature	351 284	
Dons en nature		
<b>Total</b>	<b>351 284</b>	
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	351 284	
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>Total</b>	<b>351 284</b>	